

ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

FINAL

Le mot français final, en parlant d'une chose, signifie qu'elle est la dernière, qu'elle termine une chose, qu'elle vient en dernier. C'est la dernière, rien de plus. Ainsi, on peut parler de la voyelle finale d'un mot, du point final à la fin d'une phrase, du résultat final d'un match, de l'examen final à une épreuve, des paroles finales d'un mourant, etc. Il en est autrement du mot anglais *final* qui a, en outre, le sens de définitif, d'irrévocable et de sans appel.

La traduction littérale de l'anglais *final* a donné chez nous, par exemple, les appellations fautives suivantes :

- vente finale au lieu de vente ferme
- jugement final au lieu de jugement définitif, irrévocable, sans appel
- version finale au lieu de version définitive
- édition finale au lieu de dernière édition
- date finale au lieu de date limite, de l'échéance
- prise de position finale au lieu de prise de position ferme, définitive
- offre finale (*last offer*), soit la dernière qui a été faite, au lieu d'offre définitive (*final offer*). La partie qui la fait considère alors que c'en est une sur laquelle il n'y a plus à revenir, qu'elle permet de résoudre le différend et que l'autre partie doit l'accepter.

À retenir :

Le mot français « final » n'a pas tous les sens du mot anglais final.

Juin 2018